



**Guide pour remplir le
*Formulaire bilan à mi-parcours***

**Fonds franco-québécois
pour la coopération décentralisée (FFQCD)**

**12^e appel à projets
Biennie 2023-2024 – 2024-2025**

Le temps est venu de préparer le bilan à mi-parcours de votre projet FFQCD. Le bilan à mi-parcours couvre les activités et les dépenses de votre projet pour l'année 2023-2024. Ce bilan est très utile à la Direction France du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), qui gère et coordonne le FFQCD. Il nous permet de vérifier si la subvention a été utilisée en conformité avec la Convention de subvention et d'identifier les résultats qui peuvent être relayés sur les médias sociaux du MRIF (idéalement LinkedIn) et/ou qui devraient être portés à l'attention des coprésidents québécois et français du FFQCD.

Le présent guide contient les renseignements utiles à la partie québécoise (organisme qui porte le projet au Québec) pour remplir le *Formulaire bilan à mi-parcours* des projets soutenus par le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD).

À la suite de l'annonce par la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, votre projet a été retenu dans la 12^e programmation du FFQCD. Comme convenu dans la Convention de subvention, vous devez produire un bilan à mi-parcours qui couvre la première année de la biennie.

Le bilan à mi-parcours porte sur les activités et les dépenses du projet pour l'année 2023-2024. Il permet aussi de convenir de la subvention pour la deuxième année (2024-2025) de votre projet, s'il y a lieu. Il doit être transmis à la Direction France du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF).

Le bilan à mi-parcours doit être transmis avant la fin de l'année financière française (qui se termine au mois de décembre), soit d'ici le **15 janvier 2024**, afin de nous arrimer avec l'année financière de la partie française du FFQCD qui débute dès le mois de janvier.

Pour compléter le bilan à mi-parcours, vous pouvez vous référer aux documents suivants :

- *Formulaire bilan à mi-parcours* disponible sur la page Web du FFQCD;
- Convention de subvention que vous avez approuvée;
- Fiche synthèse du projet;
- *Formulaire de demande de financement* que vous avez rempli lors de l'appel à projets;
- Billets d'avion, factures acquittées des billets d'avion et autres factures;
- Autres documents que vous pouvez ajouter en annexe.

1. IDENTIFICATION

Indiquez dans cette section du *Formulaire bilan à mi-parcours* le numéro attribué à votre projet (12.XXX), le titre du projet et le nom de votre organisme à titre de porteur du projet.

Indiquez aussi les renseignements sur la coordonnatrice ou le coordonnateur du projet qui agit comme principal interlocuteur du FFQCD pour les suivis administratifs du projet.

2. ACTIVITÉS – Bilan

Cette partie du formulaire vise à recueillir l'information (bilan et prévisions) sur les **activités** durant la première année (de la biennie) de la mise en œuvre du projet.

Consultez la section 4 du *Guide pour remplir la demande de financement du FFQCD* (disponible sur la [page Web du FFQCD](#)) pour la description détaillée des activités admissibles (missions et autres activités) pour la mise en œuvre du projet FFQCD.

2.1 Bilan des activités pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2023

Résumez dans cette section les activités réalisées durant les neuf premiers mois de la mise en œuvre du projet. Les activités sont regroupées dans les deux catégories suivantes :

- missions et visites (objectifs, participants, programmes);
- autres activités (communication, etc.).

Les missions désignent les déplacements du Québec vers la France. Les visites désignent l'accueil, au Québec, des porteurs et des partenaires français du projet.

Si vous n'avez tenu aucune activité (et effectué aucune dépense) durant cette période, veuillez simplement l'indiquer sommairement dans cette section.

À des fins statistiques, nous sollicitons votre collaboration pour répondre aux questions portant sur le nombre de femmes et d'hommes en lien avec votre projet et votre organisation.

2.2 Activités prévues du 1^{er} janvier au 31 mars 2024

Veuillez remplir cette section, s'il y a lieu, avec la description des activités prévues durant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024. Vous devrez transmettre la version révisée du bilan à mi-parcours avec la description de ces activités lorsqu'elles seront réalisées (et les dépenses effectuées). La version définitive du bilan à mi-parcours doit être transmise dès que possible, au plus tard à la mi-avril 2024.

Si vous ne prévoyez aucune activité entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2024, veuillez l'indiquer dans cette section.

2.3 Bilan des activités de communication

Indiquez dans cette section du formulaire les activités de communication et de mise en valeur des résultats du projet.

En somme, cette section doit résumer les réalisations du plan de communication du projet, les contenus et les outils de communication utilisés pour mettre en valeur les résultats et les retombées du projet. Si les communications se font principalement sur le Web, précisez sur quels sites et sur quels réseaux sociaux se font les publications.

Le plan de communication est un volet important, car les retombées d'un projet sont souvent considérées en matière de communication. Ainsi, nous vous rappelons :

- de nous contacter pour obtenir la signature visuelle de la coopération franco-qubécoise afin de l'inclure dans vos outils de communication (communiqués, actualités, vidéos, gazouillis, etc.);
- d'utiliser les mots-clés #FFQCD et #CoopFrQc pour partager l'information de votre projet de coopération sur les réseaux sociaux;
- de nous transmettre les outils de communication à diffuser sur votre projet afin qu'ils puissent être relayés dans les médias du MRIF.

À titre d'organisme qui porte le projet, vous devez utiliser la signature visuelle du FFQCD dans les documents et les outils de communication du projet. Le Programme d'identification visuelle (PIV) du gouvernement du Québec a préséance pour les projets qui engagent plus d'un ministère ou organisme québécois (consultez la Convention de subvention).

Pour vous connecter à l'actualité franco-qubécoise, nous vous suggérons :

- de [vous abonner aux bulletins Québec en France](#);
- de visiter les sites Web du réseau associatif Québec-France : www.quebecfrance.org et www.francequebec.fr.

2.4 Enjeux et imprévus

Indiquez ici, s'il y a lieu, tout changement significatif dans la poursuite des activités du projet par rapport aux objectifs et à l'échéancier initiaux décrits dans le *Formulaire de demande de financement* que vous avez rempli lors de l'appel à projets du FFQCD.

Fiche synthèse à jour

Veuillez nous transmettre une version à jour de la fiche synthèse du projet si des changements significatifs ont été apportés au projet depuis le début de sa mise en œuvre, y compris tout changement des coordonnées de votre organisme et du coordonnateur ou de la coordonnatrice du projet.

3. Budget

Cette section du formulaire vise à recueillir l'information détaillée sur les dépenses durant la première année de la mise en œuvre du projet (2023-2024). Elle vise aussi à recueillir l'information à jour sur les dépenses prévues pour la deuxième année (2024-2025) du projet.

Pour compléter cette section, vous aurez besoin des pièces justificatives des dépenses pour le projet (factures des billets d'avion et des autres activités). Vous aurez également besoin des montants des autres sources de financement du projet, s'il y a lieu.

La copie des billets d'avion, en accompagnement du bilan à mi-parcours, est demandée pour déterminer le montant des frais de séjour (nombre de nuitées à l'hôtel).

3.1 Tableau – Subvention reçue (2023-2024)

L'information détaillée de la subvention reçue pour l'année 2023-2024 se trouve dans le tableau à la page 2 de la Convention de subvention. Vous pouvez reproduire ce tableau dans cette section du formulaire du bilan à mi-parcours.

3.2 Budget – Indemnités et dépenses : subvention reçue pour l'année 2023-2024

Ce tableau vise à confirmer que la subvention reçue pour l'année 2023-2024 a été dépensée en tenant compte des conditions établies pour les missions (indemnités) et pour les autres activités (règle du 50 %).

Pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2023, veuillez remplir cette section du tableau Budget en précisant les indemnités pour les missions en France et les dépenses pour les autres activités. Pour chacune des lignes du tableau qui ont trait aux missions (lignes A à E), référez-vous aux indemnités pour les missions décrites dans le Guide.

Subvention FFQCD demandée pour l'année 2024-2025

Ce tableau vise à recueillir l'information à jour sur les dépenses prévues pour la deuxième année (2024-2025) du projet. Ces prévisions peuvent varier par rapport à ce qui était prévu initialement.

Rappel – Indemnités pour les missions

Comme indiqué dans la section 8.2 du *Guide pour remplir la demande de financement du FFQCD*, les **indemnités**, par personne, pour une mission en France sont les suivantes :

Pour le transport aérien : **600 \$** pour chaque billet d'avion aller-retour en France à partir du Québec.

Pour les frais de séjour (en déplacement) : **200 \$** pour couvrir le premier jour (nuitée dans l'avion) et le dernier jour de la mission, c'est-à-dire les jours sans nuitées en hébergement, durant le déplacement en avion.

Pour les frais de séjour (<i>per diem</i>) :	200 \$ pour chaque jour avec nuitée en hébergement (hôtel) en France. Maximum de 5 indemnités (5 nuitées) par personne représentant un montant maximal de 1 000 \$ par personne, par mission. Cette indemnité couvre les frais d'hébergement, les repas et les déplacements locaux. Le nombre de nuitées en hébergement en France est attesté par le billet d'avion.
Pour les frais d'accueil :	250 \$ par année, par projet, pour couvrir les dépenses additionnelles engagées par le partenaire québécois lors de la visite au Québec du partenaire français (repas, réception, transport).
S'il y a lieu :	
Pour le transport terrestre :	150 \$ pour le transport terrestre en France (aller-retour) si la destination finale est située à plus de 200 km de l'aéroport d'arrivée. Au Québec, si le porteur de projet est situé à plus de 200 km des aéroports de Québec et de Montréal, une indemnité additionnelle de 150 \$ peut être accordée.

Chacune des indemnités représente 50 % du coût moyen estimé des dépenses pour une mission du Québec vers la France. Ces montants sont sujets à changement.

Durée des missions : Les missions en France peuvent être d'une durée variable. Cependant, le soutien du FFQCD se limite aux indemnités indiquées ci-haut pour le premier et le dernier jour (sans nuitées à l'hôtel) et pour cinq autres jours (avec nuitées à l'hôtel). La prolongation d'une mission au-delà de cette période de sept jours, couverte par les indemnités, est à la charge entière de l'organisation qui porte le projet.

Renseignements pour remplir le tableau Budget :

Voici les renseignements détaillés pour remplir le tableau Budget du *Formulaire de demande de financement*. Les données à inscrire dans ce tableau doivent correspondre aux activités du projet.

- Ligne A : Indiquez, dans la colonne de droite du tableau Budget, le nombre de participants aux missions en France, ceux de votre organisation qui porte le projet et ceux issus d'organismes partenaires au Québec, s'il y a lieu. Les employés du gouvernement ne sont généralement pas admissibles. Le nombre de participants correspond au nombre de billets d'avion du Québec vers la France.
- Ligne B : Inscrivez le montant total de l'indemnité pour le transport aérien. Il s'agit de multiplier le nombre de participants aux missions (ligne A) par 600 \$. Le nombre de participants doit être attesté (dans le bilan) par la facture des billets d'avion.
- Ligne C : Inscrivez le montant total de l'indemnité pour le premier et le dernier jour pour chacune des missions en France. Il s'agit d'un montant de 200 \$ accordé à chacun des participants aux missions en France (montant de la ligne A multiplié par 200 \$) pour ces deux jours de déplacement en avion qui ne comportent pas de nuitées en hébergement (à l'hôtel).
- Ligne D : Indiquez le montant total des indemnités pour les frais de séjour avec nuitées en France. Il s'agit du montant total des frais de séjour (200 \$ pour chacune des journées avec hébergement à l'hôtel, en France). Montant maximal de 1 000 \$ (5 X 200 \$) par personne, par mission. Le nombre de nuitées à l'hôtel sera attesté dans le bilan par la copie des billets d'avion.
- Lignes E : S'il y a lieu, veuillez inscrire le montant de l'indemnité pour le transport terrestre si la destination finale est située à plus de 200 km de l'aéroport français (montant de la ligne A multiplié par 150 \$). Les organismes porteurs situés à plus de 200 km des aéroports de Québec et de Montréal peuvent réclamer une indemnité additionnelle pour le transport terrestre au Québec (150 \$).
- Ligne F : Cette ligne concerne les dépenses pour les autres activités du projet (autres que les missions en France). La subvention du FFQCD couvre au maximum 50 % des dépenses admissibles pour les autres activités.
- Les dépenses admissibles pour les autres activités doivent être ventilées. À cet effet, indiquez, dans la colonne de gauche, le détail

(ventilation) de ces dépenses. S'il y a lieu, indiquez le montant des autres sources de financement du projet. Dans la colonne de droite, indiquez 50 % du total des dépenses admissibles. Ce montant représente la portion de la subvention du FFQCD pouvant être utilisée pour les autres activités.

Ligne G : Cette indemnité est un montant forfaitaire de 250 \$ pour chaque année, par projet, afin de couvrir les frais additionnels d'accueil lors de la visite au Québec des partenaires français. Cette indemnité peut être réclamée seulement si le partenaire français a effectué une visite au Québec.

Ligne H : Indiquez le montant total des dépenses faites avec la subvention du FFQCD (total des lignes B à G) pour la période concernée. Ce montant représente le total des indemnités pour les missions et les visites (accueil) et 50 % des dépenses admissibles pour les autres activités (ligne F).

Dépenses admissibles pour les autres activités

La subvention du FFQCD vise principalement à soutenir la mobilité, c'est-à-dire les missions en France. Cependant, d'autres activités peuvent être admissibles pour le calcul de la subvention. La règle du 50 % s'applique à ces dépenses, c'est-à-dire que l'organisation qui porte le projet (et ses partenaires du Québec, s'il y a lieu) doit assumer au moins 50 % des dépenses admissibles.

Les dépenses pour les autres activités doivent en général être appuyées par des factures émises par des fournisseurs externes à l'organisme qui porte le projet (les frais de fonctionnement et internes ne sont pas admissibles) et faire l'objet d'une autorisation préalable de la Direction France du ministère des Relations internationales et de la Francophonie au cours de la réalisation du projet.

Consultez la section 4 du *Guide pour la description des activités autres que les missions en France*.

Les dépenses suivantes **ne sont pas** admissibles et ne sont pas prises en compte pour le calcul de la subvention du FFQCD :

- frais de fonctionnement;
- frais d'itinérance des cellulaires;
- salaires et cachets;
- activités non liées et qui ne sont pas consacrées à la réalisation du projet;

Contactez au préalable la Direction France du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour vérifier l'admissibilité des dépenses pour les autres activités.

3.3 Dépenses réelles et prévisionnelles

La version définitive du bilan à mi-parcours doit inclure des dépenses réelles, c'est-à-dire des dépenses qui ont été effectuées, et non des dépenses à venir (prévisionnelles).

Confirmez dans cette section que les montants indiqués dans le tableau Budget concernent bien des dépenses réelles (factures acquittées).

Si, au contraire, au moment de transmettre le bilan à mi-parcours, une partie des dépenses est à venir (dépenses prévisionnelles), indiquez lesquelles. Vous devrez alors transmettre la version révisée et définitive du bilan à mi-parcours une fois toutes les activités réalisées et les dépenses effectuées (dépenses réelles), au plus tard à la mi-avril 2024.

Si une partie de la subvention reçue en 2023-2024 n'est pas dépensée d'ici le 31 mars 2024, ce montant non dépensé pourrait être transféré à l'année suivante (2024-2025).

3.4 Dépenses prévues du 1^{er} janvier au 31 mars 2024

Indiquez, dans cette section, la part de la subvention reçue pour l'année 2023-2024 qui serait utilisée pour des activités se déroulant entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2024.

Vous devrez transmettre une version révisée et définitive du bilan à mi-parcours une fois toutes les activités et dépenses réalisées, au plus tard à la mi-avril 2024.

3.5 Pièces justificatives

Ajoutez une copie des pièces justificatives suivantes en accompagnement du bilan à mi-parcours :

- facture acquittée des billets d'avion;
- billets d'avion;
- factures des dépenses pour les autres activités (autres que les missions en France).

Comme convenu dans la Convention de subvention, vous avez la responsabilité de conserver pour une durée minimale de cinq ans, aux fins de vérification, toutes les pièces justificatives des dépenses et des sources de financement pour le projet.

Si des documents sont ajoutés en annexe du bilan à mi-parcours, précisez ici lesquels.

4. Dépôt du bilan à mi-parcours

Le *Formulaire bilan à mi-parcours* doit être transmis d'ici le **15 janvier 2024**, par courriel, à l'adresse suivante : direction.france@mri.gouv.qc.ca.

Le courriel doit avoir pour objet « Bilan à mi-parcours – projet 12.XXX ».

Demande de renseignements

Pour toute question relative au FFQCD :

- consultez la page Web du FFQCD : www.mrif.gouv.qc.ca/FFQCD;
- communiquez avec votre conseiller à la Direction France du MRIF ou au 418 649-2400, poste 57472.

Direction France
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
Le 19 septembre 2023